

Postulat

Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois

La Ville de Lausanne possède environ 3'000 ha de forêts, terres agricoles et viticoles, parcs et jardins urbains. 900 ha sont classés en zone agricole et produisent chaque année 100 t de pommes de terre ou encore 500 t de céréales.

Lausanne détient sept domaines agricoles loués à autant de familles de fermiers (environ la moitié de la surface agricole lausannoise). Les 460 hectares de terrains agricoles situés en dehors de ces domaines sont loués à 65 agriculteurs.

Si on admet que 4 à 500m² de sol cultivable assurent la subsistance d'une personne (principalement végétarienne avec des appoints en protéines animales), les 900 ha dont la Ville est propriétaire peuvent théoriquement nourrir quelque 20'000 personnes, soit 15% de la population de la Ville de Lausanne.

La Municipalité a récemment affirmé sa volonté de maîtriser la filière du vin de la Ville, de la culture à la vinification et jusqu'à la mise en bouteille et l'étiquetage des flacons. Dans un même souffle, elle a proposé donner un statut aux vigneron-tâcherons au sein de l'administration. Ceci pour faire face à l'érosion continue que subissent les métiers de la terre. En effet, de 1980 à ce jour, la moitié des fermes du pays se sont retrouvées « inoccupées » par manque de repreneurs. Ce constat désolant peut être mis en rapport avec le manque d'intérêt chez les jeunes pour une formation dans les domaines de l'agriculture ou du maraîchage.

Avec les préavis 2014/36 (Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale) et 2014/37 (une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz), la Municipalité a amorcé un tournant en matière d'approvisionnement et qualité des aliments.

Le présent postulat souhaite que cette nouvelle philosophie soit appliquée à tout le sol agricole de propriété de la Ville, en allant plus loin que la mention dans un bail d'un « soutien moral fort favorable à l'agriculture de proximité et contractuelle » (Opportunités, préavis 2014/36, p. 8).

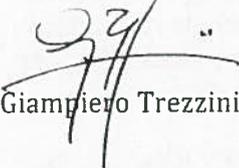
Le postulat demande notamment :

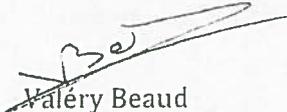
- que la Ville évalue la possibilité de gérer activement ses terres agricoles pour produire une gamme la plus large possible de produits selon les préceptes de l'agriculture biologique, comme elle le fait pour le vignoble : l'expertise du quoi et du comment serait en main d'agronomes employés par la Ville, le travail de la terre fourni par des tâcherons internes ou externes en fonction des opportunités ;
- comme elle le fait si bien pour les fluides, par exemple, que la Ville évalue la possibilité de gérer en mains propres la chaîne complète de la production à la vente finale ;
- que la Ville étudie l'opportunité d'un label « produit de la Ville de Lausanne » pour la commercialisation des produits issus de ses domaines ;
- que la Ville se demande si une telle démarche et la définition des objectifs en termes de produits ne devrait pas faire l'objet d'une démarche participative ;
- que la Ville étende sa réflexion à la question de savoir si la production et la commercialisation doivent s'arrêter aux produits bruts ou s'il ne serait pas opportun d'y ajouter des étapes d'élaboration comme la conserverie ou le moulin, voire la production de produits affinés finis (pain, pâtes, etc.) en main de la Ville. Dans ce contexte, la Ville pourrait estimer le nombre de biens et d'emplois que la création de telles filières pourraient créer ;

- que la Ville évalue l'intérêt d'une exploitation en direct de ses terrains agricoles au service d'autres politiques municipales, notamment pour remettre en selle des personnes en chômage de longue durée, pour prendre en charge des marginaux et des jeunes en détresse, ou pour occuper des demandeurs d'asile en attente d'une réponse ;
- que la Ville élargisse sa réflexion à l'opportunité d'acquérir d'autres domaines agricoles en cessation d'exploitation pour étendre les terres dont elle est propriétaire et augmenter, ce faisant, sa capacité à approvisionner ses habitants en denrées alimentaires.

Evidemment, il est impossible de passer de la situation actuelle à la situation suggérée par le postulat du jour au lendemain. La Ville doit respecter les baux existants jusqu'à leur échéance contractuelle. Cependant, au fil du temps, la Ville devrait être prête, dès qu'une opportunité se présente, à poursuivre et à étendre la politique qu'elle initie actuellement avec Rovéréaz.

Ce postulat ne cherche pas à réinventer un plan Wahlen visant à rendre autonome l'approvisionnement agricole lausannois, mais il veut retrouver l'esprit de nos prédécesseurs qui ont voulu et soutenu l'acquisition de domaines agricoles dans le but de répondre aux besoins des habitants de la ville.


Giampiero Trezzini


Valéry Beaud

Sophie Michaud Gigon

Lausanne, le 21 novembre 2014

Du 11 DEC. 2014
La Municipalité prend acte



FIPAV